



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE PUPLINGE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 8 mars 2012 à 20h30

Présidence	M.	L. Luisoni
Présents	Mmes	C. Distasi, M.-P. Grandjean, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores, V. Tersen
	MM.	F. Baroz, Y. Bischofberger, C. Demeyer, E. Fillet, T. Hunziker, R. Madarasz, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
Excusée	Mme	C. Chiriatti

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2011
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Mairie
5. Communications des Présidents de Commissions
6. Résolution du Conseil municipal concernant le projet de plan directeur cantonal 2030
7. Election du/de la Président/e de la commission Solidarité
8. Propositions individuelles et questions

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal

Pour faire suite à la démission de la conseillère municipale, Madame Céline Amaudruz, le Conseil municipal accueillera un nouveau candidat de la liste UDC, Monsieur Didier Nicole, présent dans la salle en qualité de public, qui sera appelé à lui succéder. Cependant, le service des votations-élections a informé la Mairie que la prestation de serment du nouveau candidat ne pourrait pas se faire durant cette séance du 8 mars 2012, car le délai de recours faisant suite à la proposition d'un nouveau candidat n'était pas encore écoulé à ce jour. D'ores et déjà, les membres du Conseil municipal souhaitent la bienvenue à Monsieur Nicole, en attendant qu'il rejoigne la table de ses délibérations.

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2011

Madame Grandjean était excusée lors de cette séance, il faut donc supprimer son nom dans la liste des présences. La Présidence était tenue par Madame Chiriatti, il faut donc corriger le genre « Mme » et non « M. ». Aucune autre modification n'étant sollicitée, le procès-verbal est approuvé par 12 voix et 2 abstentions.

3. Communications du Bureau

Aucune communication à transmettre de la part du Bureau.

4. Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Communaux d'Ambilly – voie de bus

L'Etat a mis à l'enquête publique la 1^{ère} demande de permis de construire en lien avec le développement des Communaux d'Ambilly, et celle-ci concerne Puplinge.

L'Etat a la volonté de créer une voie de bus sur l'extrémité de la route de Puplinge, sur une longueur de plus de 100 mètres, soit depuis l'arrêt de bus "Petoux" jusqu'au carrefour de la route de Jussy.

L'Exécutif a déjà eu l'occasion de signaler l'absurdité de ce projet, car à cet endroit les bus ne sont jamais bloqués et un simple feu préférentiel suffirait à faciliter l'insertion des bus dans la circulation de la route de Jussy.

Ce projet condamnerait plus de 750 m² de zone agricole (moitié du terrain où sont plantés les oliviers et celui de l'âne sympathique). Une telle disparition semble logique pour les services de l'Etat mais lorsque notre commune a un projet bien plus utile et empiétant bien moins sur la zone agricole, le DCTI refuse le permis de construire à la commune !

Par ailleurs, l'Exécutif a appris que les propriétaires concernés par ces travaux, et qui devraient être expropriés, n'avaient même pas été avertis.

Il va de soi qu'il a été donné un préavis défavorable à ce projet et qu'une lettre va parvenir au nouveau chef du Département.

Déclassement des «Brolliets»

Suite à l'entrée en force du plan directeur communal de Puplinge, ainsi qu'au rapport de l'Etat identifiant des parcelles enclavées, le DCTI a avancé le dossier du déclassement du périmètre "Brolliet"; à savoir la pointe de terrain entre Pré-Marquis et la Moutonnerie.

Un courrier de l'Etat est parvenu à l'automne 2011 aux autres propriétaires de ce périmètre leur demandant s'ils étaient favorables à un déclassement de leur terrain.

Informé par un des propriétaires, la Mairie a réagi en proposant à ces personnes d'acquérir leur terrain en cas de déclassement.

Il semble important que la Mairie soit le moteur de ce dossier. Une discussion a été menée avec la commission d'aménagement qui partage le point de vue de l'Exécutif.

Par ailleurs, l'Etat a mandaté un bureau d'urbanisme pour étudier une image directrice permettant de définir le potentiel de ce secteur. L'Exécutif a rencontré le mandataire de l'Etat pour faire part de certains éléments du plan directeur communal de Puplinge et de la problématique de ce secteur.

Ce déclassement doit faire partie d'un ensemble et non être parachuté dans ce périmètre. C'est pourquoi il est proposé de traiter, dans le même temps, les secteurs du plan directeur "Pointe de Grange-Bouvier" et "La Gouille", qui concernent des zones d'utilité publique.

Ces points seront abordés lors de la séance de commissions élargie, le 29 mars 2012.

Skate Park

Suite au refus de la demande d'autorisation de construire par le DCTI en novembre 2011, la Mairie a déposé un recours auprès du Tribunal administratif.

Une convocation est parvenue en Mairie pour une audience la semaine prochaine.

Les informations quant au résultat de celle-ci seront communiquées à l'assemblée.

Fondation du logement

Le Conseil est actuellement au complet après cooptation de Messieurs Arter, Lombardi et Miserez. Il est donc formé avec les personnes suivantes:

Président, Monsieur Gilles MARTI, Maire

Vice-Président, Monsieur Thomas HUNZIKER, Conseiller municipal

Secrétaire, Monsieur Patrick ARTER

Membres : Messieurs Gérard GARNIER et Nicolas NUSSBAUM pour l'Exécutif

Monsieur Glauco LOMBARDI,

Monsieur François-Régis MAHRER,

Monsieur Gilles MISEREZ,

Monsieur Michel PITTELOUD.

Mesures de sécurité

Suite aux événements violents perpétrés à la banque et à l'épicerie, la Mairie a reçu les commerçants de la commune avec les forces de l'ordre.

Lors de cette séance un certain nombre de mesures ont été mises en place.

La Mairie a pu s'appuyer sur une présence plus ciblée de la police municipale et des opérations spécifiques menées par les gardes frontières. Les interventions de la société de surveillance en charge de la fermeture de la barrière de la douane de Cornière ont été étendues, en complément.

Une nouvelle séance est agendée pour faire le point.

Madame Distasi demande si au niveau des incivilités, l'enquête qui était en cours par rapport aux déprédations sur les décorations de Noël sur la place, a abouti. Monsieur Marti répond que malheureusement non.

Monsieur Nussbaum, Adjoint prend la parole :

Mise en consultation de la nouvelle cartographie des établissements scolaires prévue pour la rentrée 2012

Lors du dernier conseil de l'établissement Pont-Bochet / Puplinge, Mme Marchesini, directrice générale de l'enseignement primaire est venue présenter les intentions du DIP.

Dans un premier temps, elle a rappelé le contexte du fonctionnement de l'école primaire qui a abouti en 2008 à la mise en place des directions d'établissement, des projets d'établissement et des conseils d'établissement. Ainsi, à la rentrée 2008 l'école de Puplinge avait été réunie à celle de Pont-Bochet au sein du même établissement, dont la direction avait été confiée à Mme Desjacques-Privato.

Fort de 3 années d'expérience, la DGEP s'est fixée pour objectif majeur de consolider le fonctionnement. Cette consolidation consistera principalement à ajuster l'organisation des établissements sur le terrain afin de répondre aux besoins des élèves et des exigences de gestion. Une reconfiguration est donc prévue pour ajuster les ressources entre les établissements, à budget constant.

Pour la rentrée scolaire 2012-2013, le principe retenu est de réunir, dans la mesure du possible, les bâtiments scolaires proches en terme de réalité locale (Commune) et dont la taille permet le rapprochement.

Dans cette perspective, il est prévu de rattacher l'école du Pont-Bochet à l'école de Marcellly pour former un établissement sis sur la même commune (Thônex).

Cela revient donc à démembrer l'établissement actuel de Pont-Bochet / Puplinge.

Pour ce qui est des "petites communes" situées dans la région Arve-Lac, après analyse du contexte par le DIP, l'articulation qui devrait être choisie est un regroupement des communes voisines dans un grand établissement. Dès lors, l'école de Puplinge devrait être rattachée à l'établissement existant de Meinier/Gy/Jussy/Presinge.

A titre de comparaison:

* établissement actuel de Pont-Bochet / Puplinge: 330 élèves

* établissement existant de Meinier/Gy/Jussy/Presinge: 330 élèves

* établissement futur de Meinier/Gy/Jussy/Presinge/Puplinge: 530 élèves

Monsieur Nussbaum a interrogé Madame Marchesini sur la pertinence de regrouper Puplinge à un établissement de grande taille, réparti sur 5 communes, alors même que l'école de Puplinge devrait accueillir dans les années à venir 25 à 30% d'élèves supplémentaires suite à la construction de nouveaux logements. De plus, il y a encore beaucoup d'inconnues relativement au fonctionnement de ce nouvel établissement qui connaîtra, à la rentrée prochaine, avec l'arrivée de Puplinge, une croissance de près de 60% !

A noter que cette nouvelle cartographie n'est pas encore définitive, mais que, sauf écueil majeur, elle devrait être validée prochainement par le Conseil d'Etat.

Monsieur Garnier, Adjoint, prend la parole :

Travaux

Des deux projets dont le Conseil municipal a accepté un crédit, l'étude de la circulation verticale, ayant pour objectif et pour rappel, de permettre l'accès de tout à chacun aux étages et surfaces communales existantes et futures dans les bâtiments connexes (Mairie et celui sis au dessus de la salle communale) a démontré la nécessité de réaliser une circulation propre à chacun de ces objets.

Cette situation devrait être facilitée par ce développement distinct, tant par la planification possible que par l'investissement induit (complication du projet initial). L'étude a pris donc la direction précisée et elle sera développée plus en détail face à la commission des travaux dès que possible de manière à être soumise lors d'un prochain conseil municipal.

5. Communications des Présidents de Commissions

Commission de l'Aménagement

Monsieur Luisoni évoque une question en lien avec le Plan directeur cantonal; les derniers événements font que probablement les choses vont peut être changer, en matière de discussion ou d'ouverture puisque comme chacun aura peut être vu les commentaires qui disent que le défaut du Conseiller d'Etat démissionnaire était de ne pas être assez disposé à la discussion participative avec les communes. Au niveau du plan directeur cantonal ce qui se passe avec le projet d'agglomération 2, qui vient en parallèle, c'est qu'il faut faire le forcing jusqu'en juin 2012 pour obtenir une subvention fédérale donc le processus qui était très participatif est en train de se resserrer. Plusieurs réactions qui vont de celles des communes, du Forum Transfrontalier aux différentes Associations par rapport à la mobilité ou autres qui réagissent en disant que si l'exemplarité de ce projet qui avait été reconnu à Strasbourg, au niveau européen en terme de participation pour ce qui était d'agglomération 1, on tirerait les leçons pour poursuivre dans cet exercice participatif. Il y a également des éléments qui sont en lien avec le plan directeur communal, il y avait une proposition qui a été discutée en commission d'aménagement qui était une réflexion sur un éventuel changement de certaines fiches de ce plan directeur communal pour permettre une réflexion sur la construction d'une salle polyvalente au niveau de la pointe vers les installations "Feu-Voirie". Cette réflexion fera l'objet de cette séance de la commission d'aménagement élargie, du 29 mars 2012. Durant laquelle on pourra également réfléchir sur ce qui a changé si des choses ont changé, par rapport aux prises de positions qui existaient par rapport à cette salle polyvalente qui était, dans un premier temps, avec une réflexion sur son installation au centre du village, près de la poste et des hangars.

Monsieur Marti informe que pour ce qui est des propriétés par rapport aux hangars, un accord est en vue avec le propriétaire pour une vente des terrains concernés à la commune et qui permettrait à la commune, de maîtriser un périmètre qui est très important au centre du village. Monsieur Marti informe que lors de la séance du 29 mars 2012, il aura l'occasion de donner des informations plus concrètes.

Il a également été discuté, en commission, de cette demande du canton quant à l'aménagement de la route de Puplinge, il a été remarqué, et cela fera l'objet d'un courrier aux instances cantonales qu'effectivement l'on a un peu parfois une tendance à constater que le DCTI fait deux poids, deux mesures, à solliciter le service de l'agriculture quand on a l'impression qu'il va aller dans le sens qui intéresse le DCTI et d'autres fois de ne pas soumettre des projets à la direction de l'agriculture.

Monsieur Luisoni demande ce qu'il en est du dossier des Hutins. Monsieur Marti répond qu'un préavis favorable a été donné compte tenu des modifications qui ont été apportées au projet. Le dossier circule dans les différents services de l'Etat. Pas de nouvelles à ce jour. Les réserves émises sur le préavis de la commune portaient sur le rappel des engagements des promoteurs ainsi que certaines règles à respecter dans ce périmètre là. C'était un avis favorable avec des remarques, des rappels et autres.

Commission de la Solidarité

Monsieur Mahrer demande à ses membres de se rassembler après la présente séance afin de fixer une nouvelle séance.

Commission Aînés – Petite enfance

Madame Grandjean évoque la commission du mardi 6 mars 2012 durant laquelle le bureau d'architecte Lombardi et Monsieur Chave de la société Amalthée ont présenté le projet d'étude de faisabilité d'une nouvelle structure de vie enfantine et ce sur l'actuel terrain de basket, pour des raisons de place et d'accès. Un terrain de sports urbain serait installé à la place de la structure actuelle, qui serait une continuité du préau scolaire couvert. Est prévu un bâtiment de 2 étages avec la crèche au rez-de chaussée et la garderie et les jardins d'enfants à l'étage. La commission a donné, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet et a accepté que le bureau Lombardi aille de l'avant quant à la demande de permis de construire. Les plans et le projet sont à disposition sur le site CMnet.

Monsieur Riedweg ajoute que ce projet aurait un coût de frs 4 millions et 38 places seront disponibles pour la crèche et environ 40 places pour les jardins d'enfant et la garderie. Le coût résiduel de fonctionnement annuel sera d'environ frs 720'000,--, à charge de la Mairie. Monsieur Marti spécifie que ces chiffres tiennent compte des places que nous avons actuellement à Thônex et dont nous n'aurons plus besoin. Il ajoute que l'on doit encore compter sur des déductions inhérentes à la péréquation financière et les collaborations intercommunales avec les communes avoisinantes pour des mises à disposition de places. La FER, avec laquelle nous sommes déjà en collaboration pour la gestion du jardin d'enfants est également intéressée par des places de crèche au sein de cette nouvelle structure.

Monsieur De Meyer fait remarquer que cette structure serait en surcapacité, dans un premier temps, et demande combien la commune offre t'elle, aujourd'hui, de places dans les structures enfantines, au sein de la commune ? Madame Grandjean répond qu'actuellement le jardin d'enfants et la garderie accueillent 40 enfants à la demi-journée et les deux structures sont au complet.

6. Propositions individuelles et questions

Monsieur Mahrer souhaite parler d'une initiative de certaines communes genevoises en rapport avec les autorisations données en France Voisine notamment pour des forages afin de chercher du gaz de schiste en Haute Savoie. Le danger de cette exploitation est transfrontalier et des accords internationaux prévoient qu'il y ait consultation. Or ces autorisations ont été accordées sans consulter la Suisse.

Ce genre d'exploitation induit des nuisances extrêmement importantes pour l'environnement.

Il met le texte de la motion déposée au Grand-Conseil à disposition des membres afin de prendre connaissance de celle-ci.

Monsieur Marti propose de transmettre ce dossier à la Commission «Feu-Voirie-Agriculture-Cimetière» afin qu'elle la traite et présente un éventuel projet de résolution au prochain Conseil municipal.

Monsieur Mahrer rapporte que les enfants de l'école primaire s'inquiètent au sujet du chien de notre cantonnier car ils ne le voient plus. Diego (le chien) va très bien, selon Monsieur Marti. Il y a, selon la loi, incompatibilité avec la présence du chien, en particulier dans le préau de l'école et la loi. Celle-ci doit être respectée, y compris par les employés communaux. Madame Distasi demande si le chien pourrait «tourner» en dehors de l'école, car beaucoup de gens lui ont rapporté cette triste situation. Monsieur Marti répond que dans la rue il n'y a pas de problème tant qu'il se comporte bien et dit être sensible à cette problématique et au respect des lois.

Monsieur Riedweg informe qu'il a été élu au Grand-Conseil le 26 janvier 2012 et demande au Président du Conseil que les dates du Conseil municipal, à partir du deuxième semestre, soient fixées en tenant compte des dates du Grand-Conseil car il souhaite pouvoir continuer de participer au Conseil Municipal. Monsieur Luisoni lui demande d'évoquer ce sujet au Bureau du Conseil, dont il fait partie. Monsieur Marti félicite Monsieur Riedweg pour son élection au Grand-Conseil.

Monsieur Barroz profite d'annoncer le concert du Conservatoire de Musique, qui aura lieu à l'église de Puplinge, organisé par la commission de l'animation, le dimanche 25 mars 2012 à 17 heures 30.

Monsieur Luisoni ajoute que la commission de l'aménagement a été unanime sur l'approbation quant à ce que l'Exécutif aille de l'avant sur une limitation généralisée de la durée du stationnement, notamment afin de se mettre en phase avec ce qui avait été discuté et approuvé par le Conseil municipal concernant le plan de circulation. Monsieur Marti informe que nous n'avons pas de places 15 heures à Puplinge, il y a quelques places en zone bleue à proximité des commerces, quelques places à 4 heures qui se trouvent en face de la poste et tout le reste de la commune est en durée illimitée. Ce qui fait que nous avons des voitures ventouses qui restent immobiles, souvent plus d'un mois, et l'on ne peut, actuellement, rien faire contre ce phénomène. De plus, les communes des Trois-Chêne vont passer à des durées de stationnement limitées sur l'ensemble de leur territoire, en partie avec des macarons, ce qui va repousser ces véhicules vers notre village et il faut y faire face. Il rappelle que cela fait partie d'une de nos fiches de notre plan directeur communal.

Monsieur Luisoni remet le dossier de Monsieur Larvego à la Mairie, habitant de Puplinge, proposant des activités pour les promotions scolaires. Ses activités portent sur un manège qui tourne à force humaine.

Monsieur De Meyer informe qu'il a été approché par un forain genevois qui lui a demandé pourquoi l'on faisait travailler des français et pas des genevois. Monsieur Marti lui demande que ce forain fasse une offre à notre commune pour les promotions scolaires, qui se déroulent le samedi au sein de notre commune.

Le Président déclare la séance close. Il est 21 heures 35.

Le Président

Lucas LUISONI

Le Président :

Lucas LUISONI

Le secrétaire :

Patrick ARTER